

## **Annexe 1 : Compte rendu synthétique de la réunion de préfiguration du club PLUi de la région Île-de-France du 15 janvier 2020**

### Présents :

CU Grand Paris Seine & Oise, CA Saint Quentin en Yvelines, CA Pays de Fontainebleau, CC Bassée Montois

EPT 1 (Paris), EPT 3 (Grand Paris Seine Ouest), EPT 4 (Paris Ouest La Défense), EPT 5 (Boucle Nord de Seine), EPT 6 (Plaine Commune), EPT 7 (Paris Terres d'Envol), EPT 8 (Est Ensemble), EPT 9 (Grand Paris Grand Est), EPT 10 (Paris Est Marne et Bois), EPT 11 (Grand Paris Sud Est Avenir), EPT 12 (Grand Orly Seine et Bièvre)

DDT 91, DDT 78, DDT 77, UDEA 75, UDEA 92, UDEA 94, DRIAAF, DHUP, CEREMA

Excusés : CC des deux Morin, CA Coulommiers Pays de Brie, CA Val d'Europe Agglomération, EPT 2 (Vallée Sud Grand Paris), UDEA 93

La réunion de préfiguration du club PLUi de la région Île-de-France s'est tenue le 15 janvier 2020. Elle réunissait des représentants des services des EPT/EPCI ayant pris la compétence PLUi (et de la Ville de Paris) et des services de l'État.

Hervé Schmitt, directeur adjoint de la DRIEA chargé de l'aménagement et du développement durable, a introduit la réunion de préfiguration. Il a notamment rappelé l'intérêt d'appréhender la gestion d'un territoire à l'échelle de l'intercommunalité et mis en exergue le souhait de l'État d'accompagner les structures porteuses de PLUi en leur proposant un réseau d'échange et en mettant en place un club PLUi francilien. L'objectif de la réunion était ainsi d'initier la mise en réseau et le partage d'expérience en donnant un aperçu des situations très diverses rencontrées sur le territoire.

Dominique Falliero et Emma Dousset (DRIEA / service planification, aménagement foncier), ont ensuite présenté un état panorama de la dynamique PLUi en Île-de-France et introduit la séquence dédiée aux témoignages de collectivités locales et de services de l'État ayant suivi leurs démarches.

Trois représentants de collectivités disposant un projet de PLUi arrêté ont ainsi partagé leurs expériences :

- La Communauté de Communes de Bassée Montois (77) qui rassemble 42 communes et 24 000 habitants avec une majorité de bourgs ruraux de petites tailles et deux polarités urbaines de plus de 2 000 habitants. Le projet de PLUi de la CC a été arrêté en septembre 2019. André Sénéchal, secrétaire général de la CC a présenté le retour d'expérience de la collectivité sur l'élaboration de son PLUi, des raisons de l'engagement aux réflexions et aux attentes suscitées, en passant par l'organisation retenue pour l'élaboration et le contenu du PLUi. Il a mis en avant les aspects positifs et négatifs de l'expérience de la CC sur ces différents points.
- L'EPT Est Ensemble (93) qui rassemble 9 communes et plus de 415 000 habitants. Le projet de PLUi de l'EPT était sur le point d'être approuvé en conseil communautaire (approbation le 4 février). Eric Beaudu, chef de projet PLUi, et Amandine Vidal, chargée de mission approche environnementale de l'aménagement, ont mis l'accent, d'une part, sur le travail partenarial mené tout au long de la procédure (en interne à Est Ensemble et avec les villes au niveau technique et politique, ainsi qu'avec les personnes publiques associées et la population) et, d'autre part, sur la structuration du document entre le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et la déclinaison réglementaire dans les différents types d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement/ zonage, pour répondre aux enjeux de l'élaboration du PLUi (notamment sur les questions environnementales et paysagères).
- La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (78) qui rassemble 73 communes et 408 000 habitants. Le projet de PLUi de la CU était sur le point d'être approuvé en conseil communautaire (approbation le 16 janvier). Sylvaine Baudoux, directrice planification et

urbanisme réglementaire, a axé sa présentation sur l'organisation du travail interne à la CU pour réaliser le PLUi (une partie a été réalisée en régie) et pour suivre concomitamment les nombreuses procédures d'évolution de documents communaux, ainsi que sur les modalités de gouvernance et de concertation mises en place.

Les interventions de la CC Bassée Montois et de la CU Grand Paris Seine & Oise ont été complétées par des présentations des DDT 77 et 78, afin d'apporter un retour de l'État sur l'accompagnement des collectivités et l'organisation des services pour préparer l'avis de l'État sur les projets de PLUi.

Les interventions et les échanges avec la salle ont notamment mis en exergue les points suivants :

- la très forte implication des équipes de collectivités pour porter ces projets d'ampleur, qui plus est dans des délais contraints par l'échéance des municipales, et ce quels que soient l'organisation retenue et les moyens alloués (recrutement ou non d'équipes dédiées, travail en régie ou avec un bureau d'études et le cas échéant une assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- la forte implication des services de l'État au fil de la procédure en vue de préparer l'avis de l'État dans des délais resserrés ;
- des motivations variées, avec dans un cas un certain historique de travail en intercommunalité sur divers sujets (EPT Est Ensemble), dans un autre l'organisation d'un atelier des territoires pour faire travailler ensemble les élus et les services du territoire et définir un projet commun (CC Bassée Montois) et dans le dernier (Grand Paris Seine et Oise) un exercice imposé requérant une vision commune et des relations de confiance à créer ;
- l'importance des modalités de gouvernance mises en place et des échanges avec les communes (exemple : référents par commune au sein des services de l'EPCI / EPT), et l'utilité de l'implication des élus de l'EPCI pour éviter les blocages ;
- le travail d'équilibriste nécessaire à l'élaboration d'un vrai PLUi, qui transcrive un projet de territoire intercommunal et apporte une plus-value par rapport aux documents communaux, tout en respectant les communes et leurs différences. Ainsi sur certains points, les projets de PLUi restent une somme de PLU communaux. Ces premiers documents pourront toutefois s'améliorer progressivement au fil des révisions ;
- l'utilité de la concertation avec les citoyens, qui peut toutefois être difficile à mettre en place (difficulté pour mobiliser la population à l'échelle intercommunale aux premières réunions de l'EPT Est Ensemble par exemple, avec une montée en puissance progressive de la participation dans la procédure) ;
- des idées sur le contenu du document : articulation entre un PADD fixant des grandes orientations sans être trop précis (pour anticiper d'éventuelles révisions) et des OAP qui permettent de préciser les choses (cf. les OAP des territoires d'entraînement d'Est Ensemble) ;
- les travaux avec les territoires limitrophes.

La parole a ensuite été donnée à Sandrine Dretz, chef de projet club PLUi à la DHUP, pour présenter de manière synthétique le Club PLUi national et pour répondre à quelques questions de la salle, notamment sur la diversité des pilotages retenus dans les autres régions et sur l'intérêt qu'il peut y avoir à associer dans un même club des participants urbains et plus ruraux, des élus et des techniciens.

En conclusion, le format restreint de cette première réunion a permis des échanges sincères sur l'engagement fort que représente un PLUi tant du point de vue des collectivités que du point de vue de l'État.

Une réunion d'installation, dans un format probablement élargi, devrait être programmée au printemps [*pots réunion : décalée à l'automne compte tenu du contexte lié au Covid-19*], à la fois pour définir ensemble les modalités de fonctionnement du club PLUi francilien et pour creuser un premier sujet, qui pourra être défini en lien avec les participants à la première réunion du 15 janvier 2020.